

Co-Living à Arcachon, créer des liens inter-générationnels

Mercredi 29 mai, l'association « Vivre Avec » et la Mairie d'Arcachon étaient réunies pour signer le début d'un partenariat autour de **la cohabitation intergénérationnelle**. Dès septembre, le dispositif de « **Co-Living** » va être mis en place par la Mairie, de concert avec l'association, experte dans le domaine, et la Maison des Jeunes.

Face à la crise du logement, toujours présente en France et sur le Bassin d'Arcachon en 2024, la Mairie d'Arcachon a cherché des **solutions innovantes** pour offrir des alternatives aux populations les plus affectées, notamment les jeunes en difficulté pour trouver des logements. L'association « *Vivre Avec* », **experte en co-living**, s'est associée avec la Mairie d'Arcachon pour apporter son savoir-faire et son soutien. Elle va permettre d'aider à structurer et à mettre en place des projets de colocation intergénérationnelle.

Qu'est ce que le « Co-Living »

Le co-living, ou colocation intergénérationnelle, est une solution de logement qui permet à **des personnes de différentes générations de partager un espace de vie**. Cette approche vise à répondre à la fois aux **besoins de logement des jeunes** et à **la solitude des personnes âgées**. Le concept repose sur la cohabitation et le partage des ressources, favorisant ainsi un lien social.

Un partenariat contre une double problématique

La problématique du logement touche particulièrement deux groupes : les personnes de **plus de 65 ans**, souvent seules mais avec une bonne stabilité de vie et les jeunes adultes **qui peinent à trouver un logement abordable**. Le co-living se présente ainsi comme une solution idéale pour **permettre aux seniors de rompre leur isolement et aux plus jeunes de se loger à petit prix**. La Maison des Jeunes d'Arcachon joue alors un rôle central en tant que médiatrice entre les hébergeurs et les hébergés. Elle assure la mise en relation de ces deux populations distinctes, veille à la bonne entente et au respect des engagements de part et d'autre. La Mairie d'Arcachon garantit, quant à elle, le bon déroulement du processus, en organisant des rencontres préalables pour s'assurer de la compatibilité entre les participants.

Un processus encadré et solidaire

Des conditions préalables sont requises pour participer. **Avoir soit moins de 30 ans pour l'hébergé ou plus de 60 ans pour l'hébergeur**. Pour que le co-living fonctionne, un **engagement financier** est également demandé aux jeunes hébergés, variant entre 150 et 350€ par mois, une somme modique comparée aux loyers habituels dans la région. L'association « Vivre Avec » collabore étroitement avec la CAF pour faciliter les démarches administratives et financières. Le dispositif sera opérationnel **dès septembre**.

L'objectif principal de cette initiative est de répondre à la crise du logement par l'innovation sociale, en favorisant une méthode d'accompagnement solidaire. Les valeurs humaines de fraternité et de solidarité sont au cœur de ce projet.

Deux points d'entrée sont proposés aux intéressés : via le CCAS ou directement par la Maison des Jeunes d'Arcachon. Une

permanence y est également assurée par l'association pour faciliter les échanges et la création de liens.

À Bordeaux, plus de **70 binômes** ont déjà été formés grâce à ce dispositif, et à l'association « Vivre Avec ».

Article Virgile Gervais